



ville d'Annay

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU
28 AVRIL 2014

Présents :

Monsieur TERLAT Yves
Madame MOREN Michèle
Monsieur DANCOISNE Albert
Madame DUPAYAGE Angèle
Monsieur CHATELAIN Lucien
Madame BEAUCOURT Astrid
Madame DELANNOY Nathalie
Monsieur DEDOURGE Tony
Monsieur MATTEI Daniel
Monsieur GAPENNE Marcel
Madame CROMBEZ Nadia
Madame PARISOT Michèle
Monsieur VANDENBORREN Claude
Madame DEMEYERE Martine
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur LEGRIN Alain
Madame CHRISTMANN Chantal
Monsieur BRULIN Frédéric
Monsieur FROISSART Pascal
Madame WATTIEZ Laurence
Madame SWINIARSKI Andrée
Madame COURCELLE Nadine
Monsieur LELEUX Pascal
Monsieur KUSNIREK David
Monsieur BIDAULT Bernard

Excusés :

Madame SOWINSKI Yvelise
(pouvoir à Monsieur DANCOISNE)
Madame TANTART Valérie
(pouvoir à Monsieur LELEUX)



Le 28 Avril, c'est tenu le premier conseil municipal de la nouvelle équipe municipale. Dans un avant propos introductif, Monsieur le Maire a souhaité informer l'ensemble du conseil municipal des premiers ressentis et des premières actions.

La volonté de la nouvelle équipe rencontre quelques entraves, puisque l'état des demandes de logement à Annay est nettement incomplet. Monsieur le Maire souhaite en informer la population et lance un ultime appel à la raison afin que ces données soient complétées. Le dossier de la crèche municipale pose un véritable questionnement compte tenu de l'état du bâtiment retenu.

Le service peinture a été remis en place afin de réaliser des économies. Les techniciens parfaitement aptes aux travaux de peinture, seront en charge de ces travaux plutôt que les entreprises extérieures. Des projets avec les études inhérentes sont en bonne voie, tels que la lutte contre l'isolement, la revitalisation du marché, la transformation des jobs d'été. La fête du 14 juillet, véritable fête populaire, est en cours de préparation avec de

nombreux changements.

Le bulletin municipal change de titre «La Vie Annaysienne» et de forme, il paraîtra tous les deux mois. Pour le budget, ces questions ont été différées, les nécessités rencontrées feront l'objet de délibérations modificatives.

Concernant l'association L'Ablette Annaysienne et le droit de réponse que l'association demandait, Monsieur le Maire a décidé d'accéder à cette demande, face aux accusations injustes subies et la décision de classement sans suite du tribunal pour manque de preuve.

Afin de concrétiser le projet de réhabilitation de l'étang de Annay une licence IV est recherchée. (celle de l'oasis ayant été vendue au tout dernier conseil de l'équipe précédente).

Il est à souligner que notre village s'honore de deux nouveaux champions de France, deux Budokas de l'association Ayama, dans la catégorie minime et en catégorie junior. Félicitations à nos champions !

1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur Bernard BIDAULT a été installé conseiller municipal en lieu et place de Monsieur Bernard ROUSSEAU, démissionnaire.

2. DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22), le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de ses compétences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

5 commissions municipales composées de 8 membres ont été formées comme suit :

Finances / Personnel

BEAUCOURT Astrid	DUPAYAGE Angèle	WATTIEZ Laurence	LELEUX Pascal
CHATELAIN Lucien	CROMBEZ Nadia	MOREN Michèle	SWINIARSKI Andrée

Urbanisme / Aménagements / Environnement naturel et économique / Commerces / Artisanat / Services / Agriculture

CHATELAIN Lucien	DRUELLE Claude	LEGRIN Alain	BIDAULT Bernard
VANDENBORREN Jean-Claude	CROMBEZ Nadia	MATTEI Daniel	KUSNIREK David

Santé / Action Sociale / Solidarité / Handicap / Aide à la personne / Logement

MOREN Michèle	DUPAYAGE Angèle	PARISOT Michèle	TANTART Valérie
CHRISTMANN Chantal	DEMEYERE Martine	GAPENNE Marcel	COURCELLE Nadine

Enfance / Jeunesse / Education et Culture / Sports

DANCOISNE Albert	FROISSART Pascal	SOWINSKI Yvelise	TANTART Valérie
DEDOURGE Tony	WATTIEZ Laurence	DEMEYERE Martine	COURCELLE Nadine

Vie associative / Fêtes et Cérémonies

DELANNOY Nathalie	LEGRIN Alain	GAPENNE Marcel	LELEUX Pascal
DANCOISNE Albert	BRULIN Frédéric	DRUELLE Claude	SWINIARSKI Andrée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Une liste de 32 personnes a été dressée afin de procéder à la constitution de la commission communale des impôts directs. Parmi ces 32 personnes, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants seront désignés dans les deux mois par le Directeur des Services Fiscaux.

Président : Monsieur Yves TERLAT

MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLÉANTS	
MOREN Michel	LEGRIN Alain	HOUSIEAUX Jean-Baptiste	PHILIPPE-QUEVA Nathalie
CHEMIN Jean Marie	BIDAULT Bernard	SOWINSKI Jean-Pierre	BOURSIER Yves
HAVEZ Henri	DRUELLE Bernard	SOLTYS-LARGILLIERE Arlette	CHAPELLE-FOURNIER Evelyne
PANDOFO-TREDEZ Jeannine	COUDENIS-LECOCQ Nicole	PAWLOWSKI Jean	DUFLOS Serge
DEMEYERE-BAILLEUL Martine	LAMOUR Michel	MATTEI Daniel	TANTART-BOUTHEMY Valérie
PAVY Christian	DESCAMPS Michel	ROBIDET Didier	BOUCHER Léopold
WITOSZ-WATTIEZ Jocelyne	LAMARRE Patrice	DESCAMPS-DRUON Stéphanie	VILELA Jean
HACCART Elie	LORiot Sylvain	BONFILS Daniel	CAPPE Frédéric

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ POUR LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ENERGIE

Monsieur CHATELAIN Lucien a été désigné pour représenter la Municipalité auprès de la Fédération Départementale d'Energie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DÉLIBÉRATION FIXANT LE NOMBRE DES MEMBRES DU CCAS ET PROCÉDANT À LEUR DÉSIGNATION

Il a été décidé de nommer 12 membres au sein du Conseil d'administration du C.C.A.S (6 membres élus par le Conseil Municipal et 6 membres nommés par Monsieur le Maire). Ont été élues : M.M. MOREN Michèle - DUPAYAGE Angèle - CHRISTMANN Chantal - PARISOT Michèle - SOWINSKI Yvelise - TANTART Valérie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - ELECTION DES MEMBRES

Ont été proclamés élus les membres titulaires et suppléants suivants :

MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLÉANTS	
CHATELAIN Lucien	WATTIEZ Laurence	FROISSART Pascal	LEGRIN Alain
BEAUCOURT Astrid	SWINIARSKI Andrée	MATTEI Daniel	KUSNIREK David
MOREN Michèle		SOWINSKI Yvelise	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LES ÉLUS AU CNAS

Madame BEAUCOURT Astrid (collège élus) et Madame DUFLOS Alice (collège employés) sont désignées pour représenter la commune d'Annay auprès du C.N.A.S.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SYNDICAT POUR L'ÉLABORATION DU PLU-ELECTION DES DÉLÉGUÉS

M.M Yves TERLAT, Angèle DUPAYAGE, Lucien CHATELAIN, Laurence WATTIEZ ont été proclamés délégués de la commune au sein du Syndicat Intercommunal pour l'élaboration et la gestion du Plan Local d'Urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RENOUVELLEMENT DU COLLÈGE DES ÉLUS DE LA COMMISSION DE SUIVI DE LA SOCIÉTÉ NORTANKING

Monsieur LEGRIN Alain en qualité de membre titulaire et Monsieur VANDENBORREN Jean-Claude en qualité de membre suppléant ont été désignés afin de représenter la commune au sein de la Commission de suivi de la Société Nortanking.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. OPÉRATION « JEUNES EN VILLE »

Il est décidé d'ouvrir 30 à 40 places aux jeunes annaysiens dans le cadre des « jobs d'été » d'une durée de 40 heures réparties sur deux semaines au cours de la période du 16 juin au 30 août 2014. Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 297.

ABSTENTIONS : M.M. LELEUX-KUSNIREK-BIDAULT-TANTART

12. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES

Le bilan des opérations immobilières de la Commune pour l'année 2013 est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. IMPÔTS LOCAUX-VOTE DES TAUX-ANNÉE 2014

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014 soit :

TAXES	TAUX ANNÉE N-1	TAUX ANNÉE EN COURS	BASES	PRODUIT
HABITATION	16,30	16,30	3 757 000	612 391
FONCIÈRE BÂTIE	16,51	16,51	2 853 000	471 030
FONCIÈRE NON BÂTIE	54,39	54,39	18 800	10 225

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF-EXERCICE 2013 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 506 986,74 € et un déficit en investissement de 36 265,36 €. Il est décidé d'affecter 206 986,74 € au compte 1068 de la section d'investissement et de maintenir le solde soit 300 000,00 € en section de fonctionnement.

ABSTENTIONS : M.M. TERLAT - MOREN - DANCOISNE - DUPAYAGE - CHATELAIN - BEAUCOURT - DELANNOY - DEDOURGE - MATTEI - GAPENNE - CROMBEZ - PARISOT - SOWINSKI - VANDENBORREN - DEMEYERE - DRUELLE - LEGRIN - CHRISTMANN - BRULIN - FROISSART - WATTIEZ

15. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion établi par le Trésorier Municipal, le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'année 2013.

**ABSTENTIONS : M.M. TERLAT – MOREN – DANCOISNE – DUPAYAGE – CHATELAIN -
BEAUCOURT – DELANNOY – DEDOURGE – MATTEI – GAPENNE – CROMBEZ – PARISOT -
SOWINSKI – VANDENBORREN – DEMEYERE – DRUELLE – LEGRIN – CHRISTMANN – BRULIN – FROISSART - WATTIEZ**

16. VOTE DU BUDGET PRIMITIF- EXERCICE 2014

Le budget primitif de l'année 2014 équilibré en recettes et en dépenses à 4 148 748,74 € est approuvé :

Section de fonctionnement : 3 278 882,00 €

Section d'investissement : 869 866,74 €

CONTRE : M.M. LELEUX – KUSNIREK – SWINIARSKI – COURCELLE – TANTART -BIDAULT

17. ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

Dans le but de favoriser la réalisation d'un projet aux étangs communaux, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition d'une licence IV dans la limite de 5 000,00 € frais de transfert inclus.

CONTRE : M.M. LELEUX – KUSNIREK – SWINIARSKI – COURCELLE – TANTART -BIDAULT

DROIT DE RÉPONSE DE L'ASSOCIATION L'ABLETTE ANNAYSIENNE

Il faut tout d'abord rappeler que depuis la prise de position de notre association afin d'alerter sur les dangers et méfaits du déversoir d'égouts dans le marais, notre association a fait l'objet, de critiques, d'accusations et même de sanctions.

En date du 12 avril 2012, la justice, suite aux accusations graves portées à l'encontre de l'Ablette Annaysienne, a décidé un classement sans suite de l'affaire.

Il faut savoir, que suite à la plainte de Madame San -Vicente maire et dans le cadre de l'enquête de police qui s'en est suivie, les membres du bureau de L'Ablette Annaysienne ont été convoqués et entendus par les autorités judiciaires.

C'est bien suite à ces différentes auditions et analyses de documents, que la justice a pris la décision d'un avis de classement.

Nous citons la décision de justice du 12 avril 2012 :

« Les faits ou les circonstances dont vous vous êtes plaint n'ont pu être clairement établis par l'enquête. Les preuves ne sont pas suffisantes pour que l'affaire soit jugée par un tribunal. »

Cette décision est d'une importance capitale pour tous les membres de l'association et sans doute plus particulièrement pour Monsieur feu Laurent Delannoy dont la mémoire, par ces accusations a été salie.